

ORDONNANCE C-4.1, o. 130

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance établissant un aménagement sur l'avenue Laval entre la rue  
Prince-Arthur et la rue Sherbrooke**

À la séance extraordinaire du 31 juillet 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. L'aménagement d'une bande cyclable unidirectionnelle et d'une chaussée désignée sur l'avenue Laval entre la rue Prince-Arthur et la rue Sherbrooke;
2. Que la présente ordonnance est édictée pour la période commençant le 31 juillet 2017 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet d'établir des voies cyclables sur ce tronçon de rue du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
4. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon le plan présenté en pièce jointe.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez